



LOYER ET CHARGES

les modes de paiement possibles

Hauts-de-Seine Habitat met à votre disposition plusieurs modes de paiement pour payer chaque mois votre loyer et vos charges.

PAYZEN : la nouvelle solution de paiement mobile pour régler votre loyer.



Prélèvement automatique (à privilégier)

Votre compte bancaire ou postal est prélevé tous les mois du montant de l'échéance.

Quand ? Le 5, le 10 ou le 15 du mois, selon votre choix

Comment ? Remplissez le formulaire SEPA disponible dans votre direction de proximité ou antenne accompagné d'un RIB. Remettez le tout à votre direction de proximité ou antenne, avant le 15 du mois, afin que le prélèvement du loyer du mois en cours soit pris en compte.

Optez dès à présent pour le prélèvement automatique. C'est gratuit, simple et pratique.

Avec le prélèvement automatique :

- Inutile d'y penser tous les mois
- **Aucun risque de retard**
- vous pouvez l'arrêter à tout moment



Règlement par carte bancaire

1 Espace Locataire " Mon agence "

Vous payez avec votre carte bancaire sur votre espace locataire " Mon agence " (<https://monagence.hautsdeseinehabitat.fr/>).

Quand ? À la date qui vous convient le mieux et à toute heure.

Comment ? Si vous n'êtes pas inscrit à " Mon agence ", créez votre compte en vous munissant de votre numéro de dossier de facturation inscrit sur votre avis d'échéance. Ce service est accessible partout 7j/7 et 24h/24.

2 À l'accueil de votre Direction de proximité.

Pensez à vous munir de votre avis d'échéance.

3 Avec l'application Payzen

Une nouvelle solution de paiement mobile Payzen pour payer vos loyers auprès de votre gardien ou par téléphone en cas de relance. Pensez à vous munir de votre avis d'échéance.

NOUVEAU !



Règlement par TIP SEPA

Vous pouvez régler par TIP SEPA qui se trouve en bas de votre avis d'échéance.

Quand ? Avant la date limite de paiement indiquée sur l'avis.

Comment ? Détachez, datez et signez le TIP. Si la mention «joindre un RIB» y est portée ou si vos coordonnées bancaires ont changé, veuillez joindre votre RIB. Adressez le tout dans l'enveloppe T, après affranchissement, à Hauts-de-Seine Habitat, Centre des Paiements, 87077 LIMOGES CEDEX 9.



Règlement par chèque bancaire ou postal

Vous pouvez régler par **chèque libellé à l'ordre de Hauts de Seine Habitat**.

Quand ? Avant la date limite de paiement indiquée sur l'avis d'échéance.

Comment ? Détachez le TIP SEPA en bas de votre avis, joignez-y un chèque. Glissez le tout dans l'enveloppe à fenêtre jointe et adressez-le, après affranchissement, à Hauts de Seine Habitat, Centre des Paiements, 87077 LIMOGES CEDEX 9. Vous pouvez également remettre le tout à votre gardien.



Règlement EFICASH

Vous pouvez faire appel au service EFICASH, dans la limite d'un montant maximum de 600 €. **Comment ?** Après d'un bureau de poste, muni de votre avis d'échéance et de l'original de votre pièce d'identité. Ce service est facturé 5 € TTC (contre 10€ en mandats Cash).

Une difficulté pour payer votre loyer ?

Si vous rencontrez une difficulté financière, même passagère, prenez contact rapidement auprès de notre cellule d'accompagnement dédiée, joignable par téléphone au **01.71.15.25.25** ou par mail à recouvrement.daf@hdshabitat.fr.



Passation et exécution des marchés publics



La qualité de service en actions et en preuves Attestation n°0015



Santé Sécurité au Travail AFNOR CERTIFICATION



La qualité de service en actions et en preuves PARCOURS RESIDENTIEL